

COMPTE RENDU



Contrat Natura 2000 Restauration d'un gîte à chauves-souris



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Compte-rendu Restauration d'une ruine pour accueillir des chauves-souris

Contrat Natura 2000

Document réalisé par :

Maud Petitot – Responsable Pôle Var

Relecture réalisée par :

Maud Petitot – Responsable Pôle Var

Date de réalisation du projet : 2021-2022

Date de rédaction du rapport : mars 2022

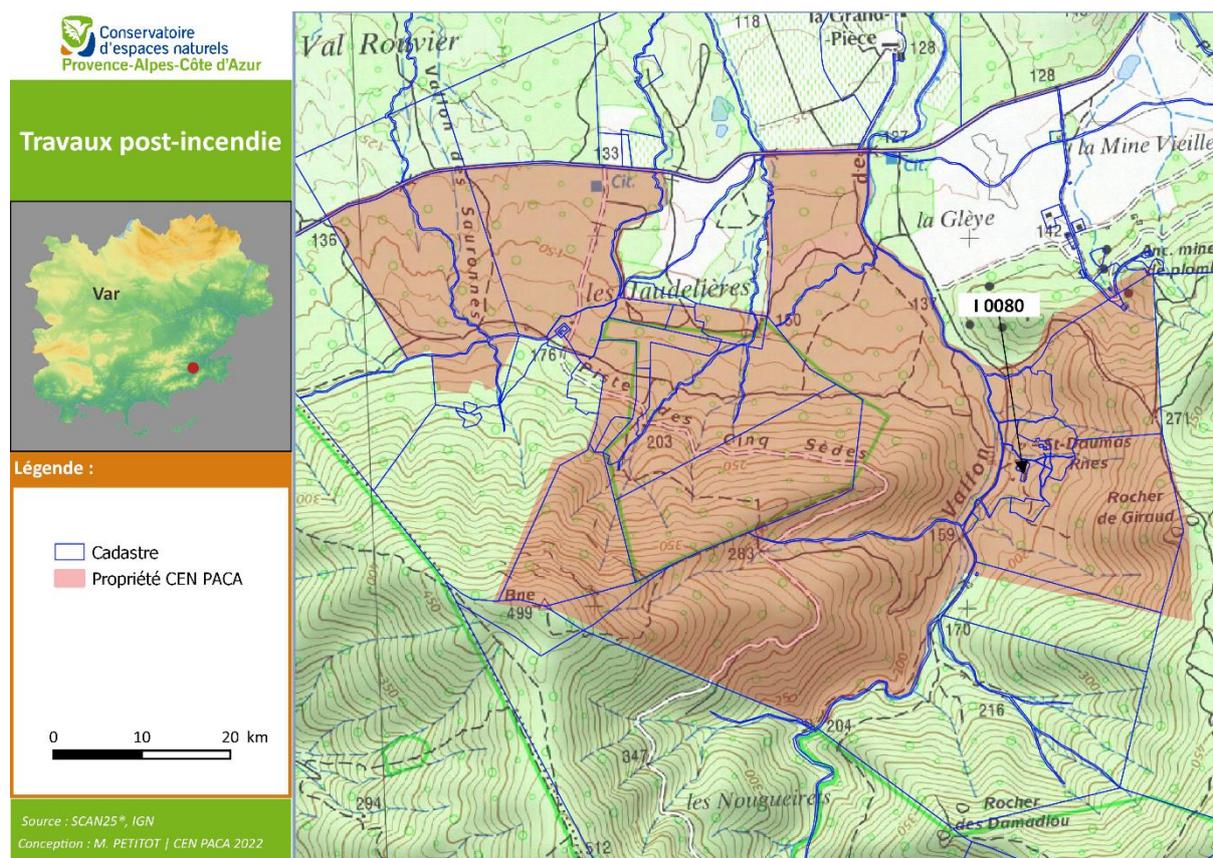


Rappel des objectifs du projet

A.1. Localisation du projet

La ruine concernée par le contrat Natura 2000 est une ancienne bastide située à Saint-Daumas sur la commune du Cannet-des-Maures et dont le Conservatoire d'espaces naturels de PACA (CEN PACA) est propriétaire depuis 1999, au sein d'une propriété de 170 ha. La date de construction n'est pas connue précisément mais remonte à la fin du XIX^{ème} siècle afin de loger les mineurs œuvrant à proximité. La toiture a été perdue lors du grand feu de 1979. Une tentative de rénovation a été initiée par un précédent propriétaire dans les années 1980 mais n'a pas abouti. Elle est à l'origine de la dalle en poutrelles /ourdis encore en place et formant le plancher du premier niveau. La maison en pierres présentait initialement 2 niveaux. Le volume correspondant au rez-de-chaussée est d'environ 140 m² et l'ancienne cage d'escalier, partiellement cloisonnée présente une emprise de 8 m² (2,25 m sur 3,60 m environ sur une hauteur d'environ 7 m).

Carte 1 : Localisation de la ruine de Saint-Daumas



La ruine se trouve sur la parcelle I0080, située dans le périmètre du site Natura 2000 FR9301622 « La plaine et massif des Maures » et dans la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures.

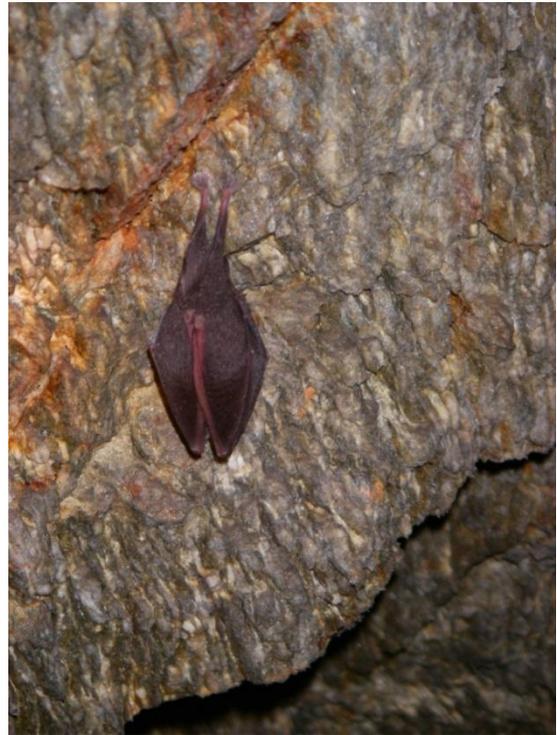
A.2. Intérêt du site pour les chauves-souris

L'intérêt chiroptérologique de la ruine a été soulevé en 2002 lorsque le CEN a acquis le terrain de Saint-Daumas et qu'il y a fait un plan de gestion. Le Petit Rhinolophe était connu sur le territoire et était classé potentiel sur le site étant donné la présence de bâtis anciens. En 2001, la question de la mise en sécurité des biens par les services de l'état a été posée dans la mesure où le premier Document d'Objectifs (DOCOB) avait identifié les réseaux de Pic Martin/Saint-Daumas comme sites d'hibernation. Ce réseau minier (anciennes mines de plomb) a pu rester en partie accessible aux chiroptères avec le maintien de 9 ouvertures adaptées à leur circulation. Actuellement, seule une petite partie du réseau est accessible pour des suivis. Il est noté la présence de 2 à 5 Petits Rhinolophes en hibernation lors des suivis hivernaux effectués certaines années depuis 2002. Le réseau minier n'étant que très partiellement accessible, il est probable que d'autres individus s'y disséminent. En tout état de cause, ce réseau constitue sur ce secteur, le principal habitat hivernal pour cette espèce.

Le Petit Rhinolophe a été noté en chasse dans le Vallon de Saint-Daumas. D'autres colonies sont connues dans les environs des Mayons, notamment à l'ancienne Bouchonnerie. En 2007, on pouvait y observer 60 individus qui ont aujourd'hui déserté le gîte. L'étude du GCP qui s'est déroulée en 2019, révèle plusieurs contacts de l'espèce au niveau du hameau du Mourrefrey. Ce dernier abritait une colonie d'environ une dizaine d'individus en 2017 qui, aujourd'hui, a disparu selon le propriétaire. En 2018, quelques individus ont été observés à proximité, dans la bergerie au début de la piste des Aurèdes mais ce gîte est soumis à des dérangements car très accessible. En 2011, une colonie de Petits Rhinolophes a été découverte au Domaine de la Fouquette, aux Mayons. Cependant, ce gîte se situe à proximité directe d'habitations et est, par conséquent, soumis à de nombreux dérangements. La source de St Eloi à la Garde Freinet a été aménagée dans les années 2000 pour l'espèce. Une prospection durant l'hiver 2019/2020 révèle la présence de deux individus. Tous ces pointages montrent l'importance de la plaine des Maures pour l'espèce. En effet, les milieux y sont variés et procurent une mosaïque d'habitats (suberaies, maquis, châtaigneraies, pinèdes...) propice à la chasse et au déplacement des individus.

Le Petit Rhinolophe trouve également refuge dans le massif, notamment à Capelude, où il existait une maison forestière qui abritait une colonie de Petits Rhinolophes mais qui a été vendue par l'Etat pour y faire une habitation. Les individus ont depuis trouvé refuge dans la maison cantonnière du hameau de Capelude. Cette maison constitue la seule nurserie connue sur le site de la plaine et du massif des Maures. Cela paraît insuffisant comparé à l'ampleur surfacique du site. Le projet de restauration permettra donc de favoriser l'installation d'une seconde nurserie.

Régulièrement, aux intersaisons, un à deux Petits Rhinolophes sont observés au rez-de-chaussée de la bastide de Saint Daumas. Les dates d'observation semblent coïncider avec des périodes de transit. L'étude réalisée en 2019 par le GCP révèle que les suberaies mésophiles à cytise velu ainsi que les châtaigneraies sont les habitats préférentiellement utilisés par l'espèce. Or, la bastide de Saint Daumas se situe au sein de milieux variés comprenant une grande partie de suberaie mésophile et de châtaigneraie et à moins de 50 m du cours d'eau longeant le Vallon de Saint Daumas où l'eau est présente de façon permanente dans certaines vasques. Il faut noter également la présence d'une source dans le jardin de la Bastide et qui mériterait d'être améliorée. En plus de compléter le réseau de gîtes existants, la bastide de Saint Daumas se situe dans un environnement préservé (RNN, et peu de fréquentation humaine) regroupant de nombreux critères opportuns à la fréquentation du gîte par le Petit Rhinolophe.



PETIT RHINOLOPHE EN HIBERNATION DANS UNE
MINE DE ST DAUMAS

Le Petit Rhinolophe est une espèce rare d'intérêt communautaire (annexes II et IV de la Directive Habitat). L'enjeu de conservation de gîtes pour cette espèce est **très fort** dans le DOCOB des sites Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures.

Il existe plusieurs colonies sur le territoire des Maures parce qu'elles y trouvent des habitats favorables. En effet, les Petits Rhinolophes étant des individus cavernicoles, les vieux cabanons, les bergeries et les ruines, souvent abandonnées, sont des lieux calmes et frais où ils peuvent se reproduire. Il est donc important de maintenir et de favoriser les populations sur le site Natura 2000 en améliorant et en conservant les habitats favorables. La bastide de Saint-Daumas restaurée pourrait accueillir *a minima* tous les individus observés dans les environs mais qui ne disposent pas de gîte adapté à leur besoin et sans dérangement. L'espèce a montré ses capacités d'adaptations dans ce type de situation.

A.3. Mise en œuvre des travaux

Les travaux ont été réalisés dans l'ancienne « cage d'escaliers » de la ruine (entourée en bleu sur la photographie ci-dessous) conformément au cahier des charges initialement présenté dans le contrat Natura 200 déposé, et selon le schéma de principe présenté en annexe 1. Les travaux ont été achevés le 21 janvier 2022.

La cage d'escaliers a été aménagée en un gîte sur trois 3 niveaux (2 planchers), à l'aide de murs en parpaings. Les planchers ont été faits en douglas de 3 cm d'épaisseur, non traités, non rabotés. Ils sont pourvus de trous d'accès (environ 1mx1m) entre chaque niveau. Cet aménagement permet de créer un gradient de températures en fonction des conditions thermiques extérieures afin de permettre à la nurserie de bénéficier de la diversité d'ambiances thermiques dont elle a besoin. Le gîte est ainsi conçu suivant le modèle du gîte de substitution de l'ESAT des Taillades, Seillans (83) qui accueille une nurserie

d'une cinquantaine de Petits Rhinolophes. Comme décrit dans le cahier des charges, les éléments suivants ont été réalisés :

- Les trous dans les murs de la façade nord ont été rebouchés pour éviter les courants d'air.
- Deux bandes de carreaux en faïence encerclant les 4 murs de la pièce au rez-de-chaussée et de la pièce du 1^{er} étage ont été installées afin d'éviter que les loirs et autres rongeurs ne montent (cf. photos 3 et 5).
- L'accès des chiroptères à l'intérieur de la bâtisse peut se faire par la façade sud (cf. photos 2) ou le nord.
- L'accès à la cage d'escalier par les chiroptères se fait par :
 - o un trou de 50x20 cm dans le mur en parpaings reliant la cage d'escalier au couloir du rez-de-chaussée (cf. photo 4).
 - o un trou de 50x20 cm dans le mur du 1^{er} étage reconstruit côté nord à environ 1m du plancher (cf. photo 5). Ce deuxième trou assurera à la cage d'escalier une aération constante tout en évitant qu'un courant d'air se crée.
- L'accès à la cage d'escalier par les gestionnaires se fait via une petite porte métallique de 1 m de hauteur sur 50 cm de largeur au niveau de l'accès déjà existant dans le mur en parpaings reliant la cage d'escalier au couloir du rez-de-chaussée (cf. photo 4). Le trou pour l'accès aux chauves-souris se situe à environ 1,60 m de hauteur et les trois trous existants ont été rebouchés.
- Le mur en parpaing de la cage d'escaliers communiquant avec le couloir côté nord ainsi que le mur en parpaings bouchant la fenêtre côté sud a été renforcé par banchage (20 cm d'épaisseur) afin d'éviter toute détérioration (cf. photo 6).
- La porte principale de la bastide a été renforcée et condamnée. Une trappe a été créée au sein de cette porte avec un verrou afin de limiter les intrusions et donc les risques de détériorations et de dérangement des individus de chauves-souris.
- Le premier plancher se situe à une hauteur de 2,40 m du sol. Le deuxième se situe à une hauteur de 5 m du sol (cf. photos 7 et 8).
- L'intérieur du gîte a été complété par la pose de 6 briques alvéolaires (cf photo 10) et de 3 faux volets (1,20 m x 80 cm) (cf photo 9) afin de rendre le gîte attractif également pour les espèces fissuricoles.

Les travaux achevés en janvier 2022 devraient permettre d'accueillir des chauves-souris dès cette année. Un suivi régulier de ce gîte permettra de confirmer son utilisation. L'ensemble des données récoltées seront intégrées dans la base de données interne du CEN, puis reversées à la base de données régionales Silène.



PHOTO 1 : VUE DE LA RUINE FAÇADE SUD, AVANT TRAVAUX



PHOTO 2 : VUE DE LA RUINE FAÇADE SUD, AVANT TRAVAUX : CAGE D'ESCALIERS FERMÉE



PHOTO 3 : PORTE D'ENTREE RENFORCEE ET TRAPPE AMENAGEE - VUE DE L'INTERIEUR



PHOTO 4 : ACCES A LA CAGE D'ESCALIERS – PORTE METALLIQUE – OUVERTURE POUR LES CHAUVES-SOURIS ENTOUREE DE CARREAUX DE FAIENCE



PHOTO 5 : MUR DE LA CAGE D'ESCALIER RECONSTRUIT AU 1^{ER} ETAGE DE LA BATISSE COTE NORD ET TROU D'ACCES POUR LES CHAUVES-SOURIS

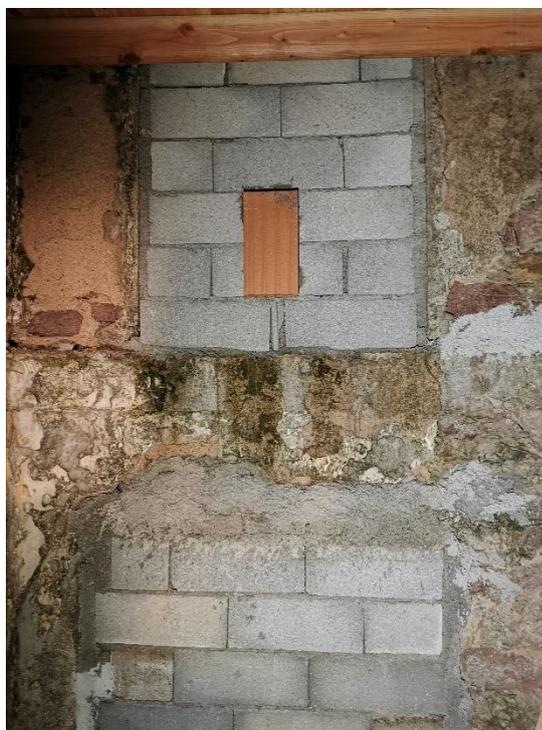


PHOTO 6 : MUR DU FOND DE LA CAGE D'ESCALIER RENFORCE PAR BANCHAGE

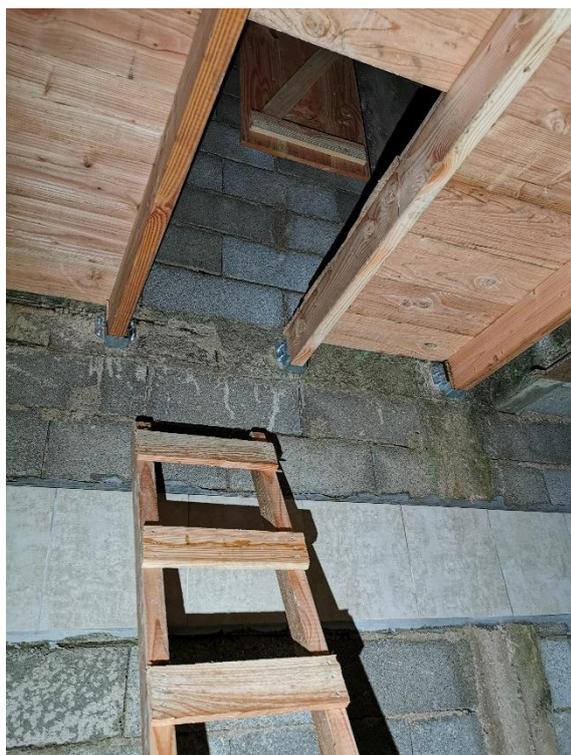


PHOTO 7 : PLANCHER EN BOIS CREE POUR ACCEDER AU
1ER ETAGE

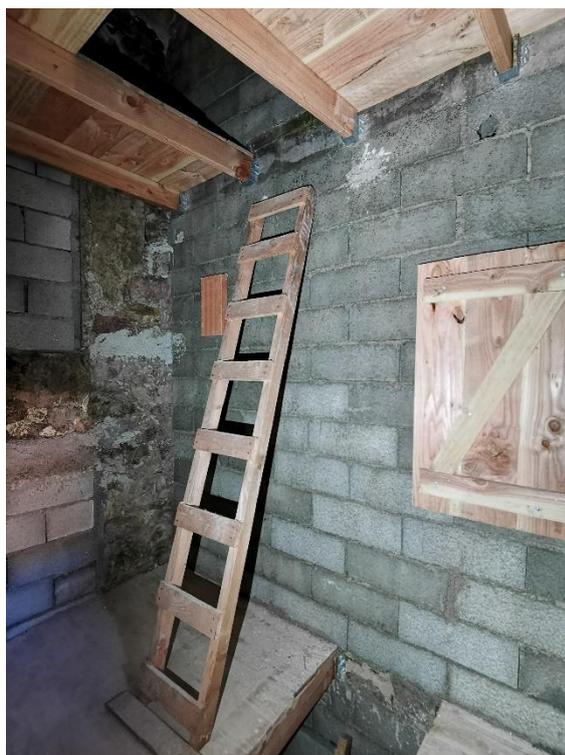


PHOTO 8 : PLANCHER EN BOIS CREE POUR ACCEDER AU
2EME ETAGE



PHOTO 9 : FAUX-VOLET MIS EN PLACE POUR LES
CHAUVES-SOURIS FISSURICOLES

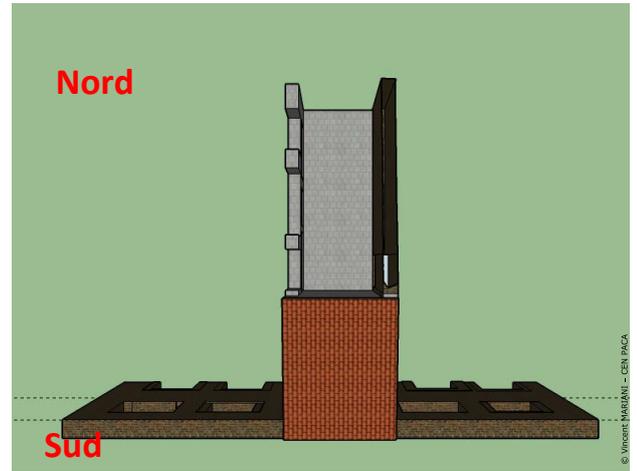


PHOTO 10 : TUILE CREUSE MISE EN PLACE POUR LES
CHAUVES-SOURIS FISSURICOLES

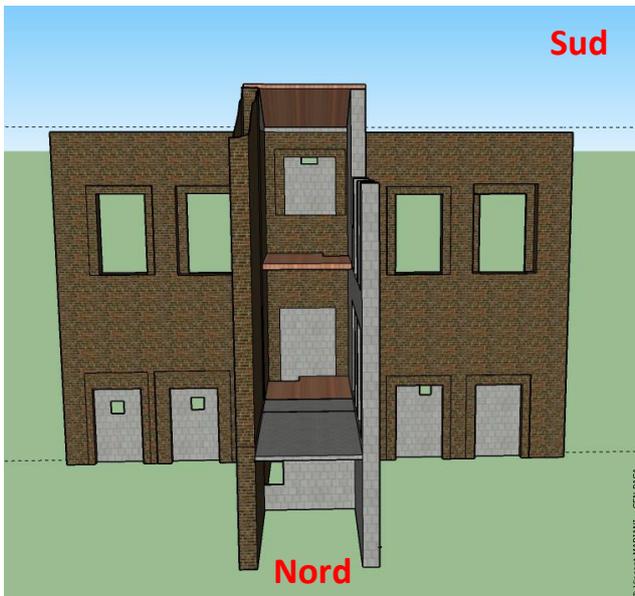
Annexe 1. Schéma de principe de l'aménagement de la cage d'escalier



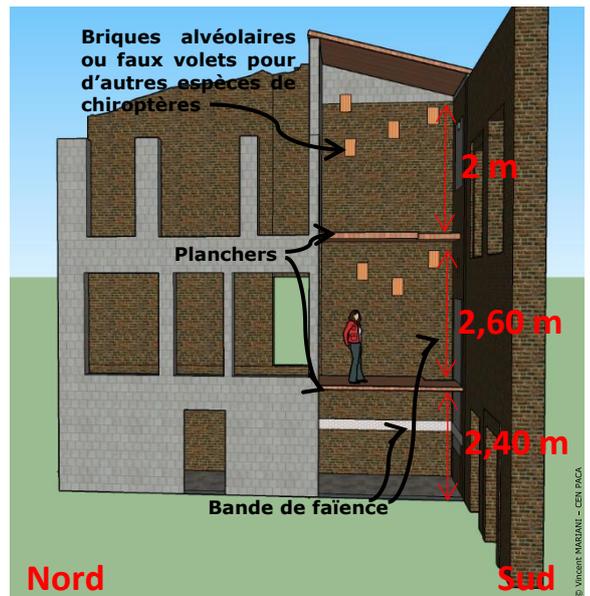
Vue de face sud



Vue du dessus (cage d'escalier + couloir)



Vue de l'intérieur de la cage d'escalier



Siège :

4, avenue Marcel Pagnol

Immeuble Atrium Bât B.

13 100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

Email : contact@cen-paca.org

www.cen-paca.org

Pôle Var

L'Astragale – 888 Chemin des Costettes

83340 le Cannet des Maures

Tél : 04 94 50 38 39

Le Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
est membre de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels

